

MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN

Hauts de Seine

Politique énergétique

Ouverture des marchés du Gaz et de l'électricité le 1^{er} juillet aux particuliers

À l'ouverture aux particuliers au 1er juillet 2007, s'ajoute aussi la filialisation des activités de distribution d'EDF et de Gaz de France : danger pour les usagers comme pour le service public et les personnels des entreprises.

Danger pour les usagers

Pour « offrir le choix » de leur fournisseur aux consommateurs d'électricité et de gaz un profond bouleversement des entreprises du secteur de l'électricité et du gaz est en cours.

Toutes les associations de consommateurs le disent à l'unisson : cette ouverture est un piège grossier, le moyen de faire sortir par la force ou par la ruse des millions de foyers des tarifs réglementés par l'État.

Par la force puisqu'au 1er juillet le prix du gaz pour toutes les constructions neuves sort sans autre forme de procès, du tarif public du gaz au profit du prix du marché, même si les propriétaires restent abonnés à Gaz de France.

Par la ruse puisque les offres mixtes électricité gaz d'EDF comme de Gaz de France conduisent lpso facto à sortir du tarif réglementé gaz ou électricité (voire les deux), du fait de la mise en concurrence d'EDF et de Gaz de France. En fait l'objectif de la commission européenne, avalisé par le conseil constitutionnel et applaudi par la Bourse (EDF a vu son cours de Bourse bondir lorsque le conseil constitutionnel a annoncé que les tarifs réglementés devaient être abolis) est de mettre fin à l'existence même de ces tarifs.

La commission européenne n'hésite pas à considérer ces tarifs, inférieurs aux prix du marché comme une entrave à la concurrence. Selon cette théorie fumeuse, le consommateur se porterait mieux (en terme de concurrence) si sa facture augmentait fortement!

La conciliation des vertus supposées de la concurrence et du service public est un leurre.

C'est pourquoi nous devons oeuvrer pour une réorientation de la politique européenne en matière d'énergie par l'arrêt du processus de déréglementation, et à minima, le maintien des tarifs réglementés. Ceux-ci n'ont rien de scandaleux : ils sont fondés sur les coûts de revient, intégrant le financement des investissements et même une marge substantielle pour les opérateurs (Les bénéfices 2006 d'EDF et Gaz de France en sont la démonstration).

Le niveau attractif des tarifs d'électricité en France n'est pas le fruit d'une quelconque générosité de l'État envers EDF (ce sont EDF et GDF qui alimentent le budget de l'État et non l'inverse), mais d'une politique d'investissement adéquate dans les décennies précédentes (hydroélectricité et nucléaire font le gros de la production en France).

Pour mémoire l'ouverture aux entreprises a commencé dès 1999 et à été terminée en 2004. Depuis les prix des nouvelles offres n'ont cessé d'augmenter. A tel point que pour les plus grosses d'entre elles le gouvernement a du intervenir pour créer un tarif de transition (TARTAM) pour celles qui avaient quitté les tarifs et qui trouvaient qui les prix libres étaient trop chèrs.

La lois du marché OUI mais seulement quand cela arrange les patrons. Les particuliers eux n'auront au 1^{er} juillet que le droit de se faire plumer par une publicité agressive et mensongère.

- 1- Vous voulez une facture avec le Gaz et l'électricité regroupés ?
- 2- Et bien il va falloir sortir du tarif pour l'une des deux énergies!
- 3- Mais avant j'avais une facture avec les 2 énergies et aux tarifs réglementés.
- 4- Oui, mais maintenant c'est moderne et conforme au droit européen.
- 5- Bienvenue dans le monde de la concurrence!
- 6- Le bonheur de consommer librement a un coût et les nouveaux actionnaires des entreprises énergétiques n'ont-ils pas eux aussi le droit de jouir librement des profits ainsi générés ?

Danger pour le service public et les personnels d'EDF et de Gaz de France

Non seulement l'ouverture à la concurrence est mauvaise pour les usagers, mais elle s'avère destructrice du service public ; investissements ralentis, emplois supprimés, concurrence stérile entre EDF et Gaz de France.

S'ajoute aujourd'hui à tout cela la filialisation des activités de distribution (acheminement par câble et tuyau), dans des conditions telles que la pérennité des missions de service public est menacée. Ce ne sont pas moins de 50 000 emplois qui vont être filialisés pour les deux entreprises.

L'attitude de Gaz de France, dont les dirigeants font toujours le forcing en vue de la privatisation (fusion GDF/SUEZ) pose de sérieux problèmes quant à la possibilité d'assurer la bonne exécution des activités de distribution communes à EDF et Gaz de France.

La décision de renoncer à la privatisation de Gaz de France et de s'orienter vers un rapprochement d'EDF et de Gaz de France permettrait d'envisager l'avenir de la distribution (acheminement par câble et tuyau) de l'électricité et du gaz dans de bien meilleures conditions et de satisfaire pleinement les besoins des usagers et de la Nation.

Pour assurer la refondation de la gauche, rejoignez le MRC	
Nom - Prénom :Tel :	
Adresse:	
Pour contacter notre comité local, écrire à :	
« MRC 13 Bis Bd CARNOT 92340 BOURG-LA-REINE » Ou mrc-92@wanadoo.fr	
Site internet : http://mrc92.free.fr/	